

Mis à jour le 1^{er} février 2021

REGLEMENT DE CANDIDATURE CENTRES DE PREPARATION AUX JEUX

Article 1 – Les acteurs porteurs de la candidature

Les candidatures doivent émaner d'une collectivité territoriale (commune, intercommunalité, département ou région), dénommée ici Structure Chef de file. Elle doit au préalable avoir fait acte de candidature au Label Terre de Jeux 2024 sur le site dédié : <https://terredejeux.paris2024.org/>
Les entités concernées devront désigner un interlocuteur privilégié unique pour la candidature à la sélection des centres de préparation aux Jeux. Paris 2024 s'adressera systématiquement et exclusivement à cet interlocuteur.

Article 2 – Objet de la procédure de candidature « Centres de préparation aux Jeux »

L'objet de la procédure de candidature est d'établir une liste de centres sportifs satisfaisants aux prérequis définis par le cahier des charges pour être sélectionnés comme « Centres de préparation aux Jeux » et de figurer à ce titre dans le catalogue des centres proposés aux délégations olympiques et paralympiques internationales.

D'ores et déjà, l'attention des candidats est attirée sur le fait que la sélection d'une Structure Chef de File comme « Centre de préparation aux Jeux » ne signifie pas que celle-ci sera assurée d'accueillir une délégation internationale. Le choix de l'utilisation des centres se fera par les délégations suivant leurs besoins et les services proposés.

Article 3 – Calendrier de la procédure de candidature

Les principales étapes des quatre phases de candidature sont les suivantes (dates indicatives et susceptibles d'être ajustées par Paris 2024 à l'avancement du processus de candidature) :

Première phase de sélection – annonce des résultats 2020 :

Juin 2019	Communication de la procédure et du calendrier du programme des Centres de préparation aux Jeux ;
Juin 2019 – Novembre 2019 inclus	Phase d'appel à candidatures (5 mois) ;
Novembre 2019 – août 2020	Analyse des dossiers de candidature reçus par Paris 2024
Octobre 2020	Annonce de la sélection des centres de préparation.
Premier semestre 2021	Publication et présentation du catalogue des centres de préparation aux Comités Nationaux Olympiques et Paralympiques



Deuxième phase de candidature – annonce des résultats 2021 :

1^{er} décembre 2019 – 31 mars 2021 Phase d'appel à candidatures (16 mois) ;

Avril – août 2021 Analyse des dossiers de candidature reçus par Paris 2024

Septembre ou Octobre 2021 Annonce de la sélection des centres de préparation.

Décembre 2021 – janvier 2022 Actualisation du catalogue des centres de préparation et information aux Comités Nationaux Olympiques et Paralympiques

Troisième phase de candidature – annonce des résultats 2022 :

1^{er} avril 2021 – 31 mars 2022 Phase d'appel à candidatures (12 mois) ;

Avril – août 2022 Analyse des dossiers de candidature reçus par Paris 2024

Septembre ou Octobre 2022 Annonce de la sélection des centres de préparation.

Décembre 2022 – janvier 2023 Actualisation du catalogue des centres de préparation et information aux Comités Nationaux Olympiques et Paralympiques

Article 4 – Calendrier général de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

23 juillet 2021 – 8 août 2021 Jeux Olympiques de Tokyo 2020 ;

24 août 2021 – 5 septembre 2021 Jeux Paralympiques de Tokyo 2020 ;

Septembre 2021 – Juillet 2024 Période d'entraînement pré-Jeux ;

26 juillet 2024 – 11 août 2024 Jeux Olympiques de Paris 2024 ;

28 août 2024 – 8 septembre 2024 Jeux Paralympiques de Paris 2024.

Article 5 – Réception des dossiers de candidature

Pour recevoir un dossier de candidature à compléter, les Structures chef de file doivent adresser un mail de déclaration d'intérêt à l'adresse mail suivante : CPJ@Paris2024.org

Un lien internet vous sera alors envoyé.

Ce lien vers une plateforme de téléchargement vous permettra :

- De **consulter les cahiers des charges spécifiques** pour chacune des disciplines ouvertes à candidature. Ces cahiers des charges ont été établis en lien avec les Fédérations nationales et internationales, et sont d'ores et déjà consultables au lien suivant : <https://sharing.oodrive.com/share-access/sharings/Aq7QLmsO.nk3qkWkk> ;
- De **télécharger les questionnaires-réponses** sous format Excel afin de répondre à l'appel à candidature.

Article 6 – Complétion des dossiers de candidature

Documents à télécharger, compléter puis retourner :

- Le fichier « A remplir obligatoirement – Dossier général ». Ce fichier est composé de deux onglets (bleu et rouge) à remplir intégralement par tous les candidats.
 - Des fichiers « Equipements », selon les disciplines que vous souhaitez proposer dans le cadre de votre candidature. Au sein de ces fichiers « Equipements », vous trouverez :
 - o un onglet jaune relatif à l'équipement dans sa globalité, à compléter ;
 - o un onglet photos dans lequel vous pourrez insérer des clichés de votre équipement (afin que les fichiers ne deviennent pas trop volumineux, merci de vous limiter à 15 photos et 2Mo par photos) ;
 - o des onglets verts relatifs aux disciplines que vous pourrez accueillir dans cet équipement. Merci de compléter les onglets pour les disciplines auxquelles vous voulez candidater, et de supprimer les onglets inutiles.
 - Vous pourrez également nous retourner tout document supplémentaire, par exemple une délibération prise en conseil municipal relative à l'engagement de travaux, à un plan de financement, etc...
- ➔ Votre dossier de candidature sera donc constitué du fichier Excel « A remplir obligatoirement – Dossier général », d'un ou plusieurs fichier(s) Excel Equipement, ainsi que de tout autre document PDF que vous souhaiterez nous transmettre pour information.

Les candidats doivent obligatoirement répondre à toutes les questions (sauf mention contraire). Les réponses aux questions ouvertes doivent être concises et précises.

Article 7 – Réception des dossiers de candidature

Une fois votre dossier complet, envoyez un mail à CPJ@Paris2024.org. Nous vous répondrons avec un lien personnel et unique vous permettant de déposer celui-ci sur une plateforme en ligne dédiée. Nous vous inviterons à rassembler l'ensemble des éléments sous un même dossier.

Date limite de dépôt des dossiers :

Deuxième phase de candidature : **Mercredi 31 mars 2021 – 12h00**

Troisième phase de candidature : **Jeudi 31 mars 2022 – 12h00**

Article 8 – Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées sur différentes caractéristiques, basés sur les recommandations du Comité International Olympique, des Fédérations Internationales, des Fédérations Françaises, et de Paris 2024.

- Caractéristiques techniques :
 - Caractéristiques techniques des aires de jeu ;
 - Qualité des infrastructures ;
 - Qualité des services médicaux disponibles ;
 - Accessibilité des infrastructures.
- Caractéristiques non techniques :
 - Qualité et capacité des infrastructures de transport et d'accueil sur le territoire (Aéroport, Gare, Autres) et distance par rapport au centre de préparation ;
 - Distance au site d'hébergement ;
 - Soutien des acteurs locaux ;
 - Habitude d'accueil de délégations, clubs et/ou sportifs en stage, entraînement et/ou compétition de niveau national minimum ;
 - Programme d'accompagnement des délégations ;
 - Héritage pour le monde sportif sur le territoire.

Pour les projets de construction et de rénovation de sites, Paris 2024 évaluera les risques liés à la bonne livraison du projet dans les temps, étant indiqué qu'en tout état de cause, les travaux projetés par les candidats devront être achevés au plus tard le 1^{er} juin 2023. Les collectivités territoriales candidates devront prendre formellement l'engagement de livrer l'objet dans les délais déterminés par Paris 2024 et, pour les collectivités territoriales qui assurent la maîtrise d'ouvrage, présenter un plan de financement précis de l'objet. A défaut, les candidatures ne pourront pas faire l'objet d'une décision favorable.

Paris 2024 et les services déconcentrés de l'Etat veilleront également à la cohérence globale du maillage territorial des Centres de préparation aux Jeux et à une répartition équilibrée sur le territoire.

Article 9 – Modalités d'évaluation et de sélection

Sur la base des critères d'évaluation détaillés ci-dessus, les services déconcentrés de l'Etat émettront un avis sur les candidatures au regard de leur pertinence sportive et de la répartition territoriale des centres de préparation aux Jeux. Le cas échéant, Paris 2024 sollicitera également les Fédérations sportives nationales pour compléter l'avis technique sur les disciplines proposées et du ressort de leur Fédération.

Sur la base de ces avis, l'évaluation des dossiers se fera par Paris 2024. Cette évaluation aura pour objectif de déterminer si les dossiers de candidature sont conformes au cahier des charges et si les territoires ont la capacité d'accueillir des délégations sportives internationales dans des conditions satisfaisantes.

Une fois la sélection des candidatures réalisée, Paris 2024 se chargera d'informer les centres de préparation sélectionnés.

Article 10 – Modification du présent règlement de candidature

Paris 2024 se réserve le droit de modifier ou adapter le présent règlement de candidature. Il en informera immédiatement les candidats par tout moyen.

Annexe : Ventilation des disciplines au sein des équipements

Afin de vous guider, vous trouverez ci-après la répartition des disciplines entre les différents équipements au sein des questionnaires-réponses.

Base nautique :

- Aviron OLY (Olympique)
- Aviron PARA (Paralympique)
- Canoë-Kayak sprint
- Paracanoë
- Canoë-Kayak slalom
- Voile

Centre aquatique :

- Natation OLY
- Natation PARA
- Natation artistique
- Water-polo
- Plongeon

Centre de cyclisme sur route :

- Cyclisme sur route OLY
- Cyclisme sur route PARA

Centre de pentathlon moderne :

- Pentathlon moderne

Centre de triathlon :

- Triathlon OLY
- Triathlon PARA

Centre équestre :

- Dressage OLY
- Dressage PARA
- Saut d'obstacles
- Concours complet

Club de tennis :

- Tennis
- Tennis fauteuil

Dojo :

- Judo OLY
- Judo PARA
- Taekwondo OLY
- Taekwondo PARA

Gymnase multisport :

- Basketball
- Basketball fauteuil
- Handball
- Volleyball
- Volleyball assis
- Tennis de table OLY
- Tennis de table PARA
- Badminton OLY
- Badminton PARA
- Goalball
- Boccia
- Rugby fauteuil
- Escalade

Parc urbain :

- BMX Freestyle
- Skateboard

Parcours de golf :

- Golf

Parcours de VTT :

- VTT XCO

Pas de tir à l'arc :

- Tir à l'arc OLY
- Tir à l'arc PARA

Piste de BMX :

- BMX Race

Salle d'armes :

- Escrime
- Escrime fauteuil

Salle de boxe :

- Boxe

Salle de danse :

- Breaking



Salle de gymnastique :

- Gymnastique artistique
- Gymnastique rythmique
- Trampoline

Salle de lutte :

- Lutte

Salle d'haltérophilie

- Haltérophilie
- Para-haltérophilie

Stade :

- Athlétisme OLY
- Athlétisme PARA
- Football
- Rugby à 7
- Football à 5

Stand de tir :

- Tir OLY
- Tir PARA

Terrain de beach-volley

- Beach-volleyball

Terrain de hockey sur gazon

- Hockey sur gazon

Terrain de basketball 3*3

- Basketball 3*3

Vélodrome

- Cyclisme sur piste OLY
- Cyclisme sur piste PA